

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Jean-François Billeter (séance du lundi 21 mai 2012)

Chantal Delsol: Vous nous avez parlé de l'état de la sinologie en Europe. Y a-t-il en Chine, réciproquement, une occidentologie et des occidentologues ? Si oui, quels ouvrages faut-il lire pour en connaître les linéaments ? Et si non, comment comprendre cette absence ?

Réponses: Une grande partie de la vie intellectuelle et même politique, en Chine, depuis un siècle, se définit par référence à l'Occident, ce qui a créé un rapport profondément asymétrique entre ces deux parties du monde. Le public cultivé chinois a des connaissances beaucoup plus développées sur l'Europe que le public cultivé européen n'en a sur la Chine. Il n'y a pas en Chine d'occidentologie qui fasse pendant à notre sinologie, mais, dans les grandes universités et les instituts de recherche, des études souvent très poussées sur les différentes nations européennes, leurs littératures, leur histoire, leurs problèmes actuels. Dans l'opinion et dans l'esprit de beaucoup d'intellectuels prévaut cependant trop souvent l'idée d'une sorte d'opposition générale entre la Chine et l'Occident pris dans son ensemble. Cette idée est d'autant plus réductrice que cet Occident comprend les États-Unis, et bien souvent les États Unis bien plus que l'Europe.

*
* *

Jean-David Levitte : La Chine s'est toujours considérée comme l'Empire du Milieu entouré de barbares dont le rôle était de payer tribut et de rendre hommage à un mode de gouvernement tenu pour supérieur. Aujourd'hui, la Chine a retrouvé sur la scène économique mondiale la place qu'elle avait jusqu'au XVI^e siècle environ. La question primordiale est de savoir si elle restera désormais ancrée dans sa vision impériale, avec une dérive hégémonique possible dans sa relation avec l'Asie de l'Est, ou bien si elle acceptera d'exercer les responsabilités qui accompagnent son retour sur le devant de la scène. Ces responsabilités concernent, par exemple, la valeur du Yuan, la gestion collective des matières premières ou encore la lutte contre le réchauffement climatique.

Estimez-vous que l'on aura à traiter, dans les prochaines décennies, avec une Chine revendicatrice, nationaliste et qui s'affirme ou, au contraire, avec une Chine ouverte aux intérêts des autres ?

Réponse : Il faut, me semble-t-il, avant tout se garder de considérer la Chine comme une entité homogène et toujours pareille à elle-même. On constate de grandes divergences d'opinion chez les intellectuels chinois, mais aussi des interrogations nombreuses sur l'avenir de la Chine chez beaucoup de simples citoyens et, à certains égards, un grand désir de changement. La réponse à votre question sera donnée par l'évolution interne du régime et de la société chinoise. La marge d'incertitude est trop importante pour que l'on puisse y apporter une réponse simple.

*
* *

Mireille Delmas-Marty: Dans le domaine du droit, qui n'est pas très éloigné de la philosophie politique, j'aimerais vous soumettre deux interrogations.

La place du droit dans l'organisation de la société chinoise reste-t-elle modeste, inspirée par la vision du passé, ou est-elle devenue plus importante sous l'influence de la mondialisation, notamment depuis l'adhésion de la Chine à l'OMC ?

Dans les réformes en cours ou actuellement discutées – par exemple, celle concernant un éventuel contrôle de constitutionnalité des lois – se réfère-t-on à des institutions du passé, comme le censorat à l'époque des Ming ou la théorie des cinq pouvoirs de Sun Yat-Sen au début du 20^{ème} siècle, ou bien innove-t-on en s'inspirant de ce qui se pratique à l'étranger, notamment aux Etats-Unis ?

Réponse : Vous m'interrogez sur un sujet qui est en dehors de mon domaine de compétence. Des conversations que j'ai eues avec des collègues chinois ou avec de simples citoyens au fil des années, il ressort néanmoins que seule une infime minorité d'intellectuels se soucie de l'histoire du droit et de la tradition juridique chinoises.

Par contre, dans l'effervescence qui agite actuellement la société chinoise, la question de la défense des droits qui sont reconnus aux citoyens chinois par la loi, mais qui ne sont pas respectés à cause de la corruption et de l'arbitraire, est au cœur de toutes les discussions. Il me semble cependant que ces discussions témoignent plus d'une protestation contre l'injustice que d'une conscience claire de ce que peut être le droit dans un État de droit.

*
* *

Xavier Darcos : Pendant très longtemps la Chine a été considérée, du moins par les non-sinologues, comme l'autre de l'Occident, comme un monde radicalement différent et doté d'un mode de pensée spécifique, tel le taoïsme que l'on opposait volontiers à la dialectique platonicienne. Or, dans votre exposé, non seulement vous vous référez à Spinoza, Machiavel, Lefort ou Manent, dont vous appliquez les idées au monde chinois, mais vous nous montrez en outre que l'on peut retrouver dans la pensée chinoise des catégories correspondant à celles utilisées en Occident. Je pense par exemple au principe du Yin et du Yang, dans lequel on peut retrouver le jeu binaire de l'apollinisme et du dyonysisme, de l'asianisme et de l'atticisme.

La Chine n'aurait-elle pas connu les mêmes problèmes que nous en matière de philosophie politique, si bien que la différence radicale soulignée dans les ouvrages occidentaux de vulgarisation sur la Chine ne serait qu'une chimère ?

Réponse : Votre question, à laquelle je réponds affirmativement, résume parfaitement mon propos. J'ai la conviction que le moment est venu pour les études chinoises de ne plus se contenter de transmettre les discours chinois au public européen, mais d'adopter un point de vue plus élevé et de se demander si les problèmes qui se posent à la société chinoise ne sont pas, et n'ont pas toujours été, des problèmes universels.

*
* *

Marianne Bastid-Bruguière : Ne vous apparaît-il pas que les schémas directeurs, les principes dominants tels que vous les avez définis perdent actuellement de leur prégnance au sein de la société chinoise ? Les oppositions qui prévalaient il y a quelques décennies ne constituent plus du tout, aujourd'hui, une référence pour les Chinois qui ont moins de cinquante ans. Les thèses américaines, les thèses européennes, le marxisme, le léninisme, le maoïsme ne représentent apparemment plus rien pour ces derniers. Que vous inspire cette évolution ?

Réponse : J'ai parlé d'un conflit entre une définition du politique qui a prévalu en Chine et d'une autre venue de l'Occident. Ce conflit est présent dans l'esprit des jeunes gens éduqués, en particulier chez ceux qui ont une expérience personnelle des États-Unis ou de l'Europe et qui jouent un rôle grandissant en Chine. Toute une élite intellectuelle se trouve au milieu du gué, pourrait-on dire, et sait vers quelle rive elle souhaite avancer. Mais il ne faut pas se limiter à l'observation des milieux intellectuels, sous peine d'avoir une vision faussée de la Chine. Dans d'autres milieux, les conceptions traditionnelles sont beaucoup plus fortes. C'est le cas dans les sphères du pouvoir ou dans l'armée, ou encore chez les gens simples que l'influence occidentale n'atteint pas. La société chinoise n'est pas monolithique. S'y manifestent des cultures différentes et il est fort difficile de savoir aujourd'hui laquelle prévaudra demain.

*
* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : La pensée de gens comme Georges Dumézil et Louis Dumont vous paraît-elle intéressante, non seulement pour une comparaison entre l'Inde et l'Europe, mais aussi pour une réflexion sur la Chine ?

Réponse : Assurément, d'autant plus que les réflexions dont je vous ai fait part ont aussi été inspirées par les ouvrages de Louis Dumont.

*
* *